

Longueuil, le 27 mars 2020

AVIS AUX ÉLEVEURS, TRANSPORTEURS DE PORCS ET ABATTOIRS

PÉRIODE DE DÉGEL : MISE À JOUR DU TARIF

Madame, Monsieur,

En lien avec la COVID-19, le Ministère des Transports a levé les restrictions de charges **durant la période de dégel**, et ce, à compter du 25 mars, pour les véhicules ou ensembles de véhicules transportant uniquement des denrées alimentaires ainsi que des produits nécessaires à la production des denrées alimentaires. Ces véhicules ou ensembles de véhicules pourront revenir aux limites de charges prévues en période normale. Ainsi, la majoration de 10 % du tarif de transport interrégional sera retirée à compter du dimanche 29 mars 2020. Le taux régulier sera en vigueur tel qu'indiqué au tableau ci-bas.

Tableau explicatif

Camion remorque

Période d'application de la tarification	Tarification interrégionale \$/km/porc
29 mars au 11 avril 2020	0,0126

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Claudine Lussier, agr., M.Sc.
Directrice, Service de la mise en marché

CL/cd